



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SANN O I S

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026/66 du 8 octobre 2026

OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE

**DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT)
AUX CONSEILS DE CRECHES DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ABROGATION DE LA DELIBERATION
N°2026/25 DU 30 AVRIL 2026**

L'an Deux Mil Vingt Six le Huit Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Trente Septembre, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas PONCHEL, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Nicolas PONCHEL
Mme Yasmina SAIDI
Mme Katia GUÉRIN
M. Rémi LOUIS-MICHEL
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Maryse LE FUR
Mme Patricia LEDUC
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP
Mme Hermine SALIGUE
Mme Annie JACOB

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Noëlle DE SOUSA à Mme Yasmina SAÏDI

EXCUSÉE :

Mme Mary RÉAUBOURG

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-66-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20261008-DE-66-2026-DE
A.R. du 14/10/2026
Publié le 16/10/2026
Le Président

N°2026/66 du 8 octobre 2026

Nicolas PONCHEL

OBJET : CCAS – PETITE ENFANCE
DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT)
AUX CONSEILS DE CRECHES DES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET ABROGATION DE LA DELIBERATION
N°2026/25 DU 30 AVRIL 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Circulaire n°83/22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches,

Vu le Décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 complétant cette circulaire,

Vu la délibération n°2025/42 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 3 juin 2025 relative à la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu la délibération n°2026/25 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 30 avril 2026 relative à la désignation de deux membres du Conseil d'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) au sein du conseil des crèches des structures Petite Enfance, ci-après :

❖ **Membre titulaire : Madame Prune CHAMARD-LASTRE**

❖ **Membre suppléant : Madame Maryse LE FUR**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026/106 du 24 septembre 2026 relative à l'élection des membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois suite à la démission de Madame **Prune CHAMARD-LASTRE**, le 1^{er} septembre 2026,

Considérant que les conseils de crèches doivent se réunir, une à deux fois par an,

Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder à la désignation de deux membres du Conseil d'Administration pour siéger aux conseils de crèches des structures petite Enfance, suite au renouvellement des membres élus du Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Président a proposé les candidatures de Mesdames **DE SOUSA Noëlle** et **SAÏDI Yasmina** respectivement membre titulaire et membre suppléant pour siéger au sein ces instances,

Considérant que conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président a invité les membres du Conseil d'Administration à procéder par vote à main levée ou à bulletin secret à la désignation des deux représentants du CCAS au sein de ces conseils de crèches,

Considérant que les membres ont choisi le vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 9

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 3

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20261008-DE-66-2026-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération N°2026/66 du 8 octobre 2026

DECIDE :

Article 1 : d'abroger la délibération n°2026/25 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 30 avril 2026.

Article 2 : de désigner pour représenter le Conseil d'Administration du CCAS de Sannois au sein des conseils de crèches, en qualité de :

- ❖ **Titulaire** : Madame DE SOUSA Noëlle
- ❖ **Suppléant(e)**: Madame SAÏDI Yasmina

Article 3 : en cas d'empêchement, la titulaire peut être remplacée par sa suppléante

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, Président du CCAS, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale
Nicolas PONCHEL

Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

